



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 février 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 février 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 février 2003

**MARCHE NEGOCIE POUR FOURNITURE D'ENROBES A
CHAUD**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Yannick TARDY

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2003

DELIBERATION D20030120

Voirie Circulation Sécurité Routière

**MARCHE NEGOCIE POUR FOURNITURE D'ENROBES A
CHAUD**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2003.

La nomenclature de fournitures mise en place par le nouveau Code des Marchés Publics comporte la catégorie « Produits composites pour revêtements routiers », dans laquelle apparaissent notamment les enrobés pour revêtements routiers, les granulats et les émulsions de bitume. Ces catégories sont déjà couvertes par un marché existant de matériaux routiers, sauf pour les enrobés à chaud. En effet, pour des raisons techniques de conditions de mise en œuvre de ces matériaux (température de répandage) et d'organisation des services (moyens matériels, délais de transport), seule la centrale d'enrobé de la société ROY (unique centrale basée à Niort) permet de répondre aux critères ci-dessus.

Il est donc nécessaire de passer un marché négocié avec la société ROY, en vertu de l'article 35 III 4 du Code des Marchés Publics.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché correspondant
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée,

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)